



LANCY ANNONCE SES 46 MESURES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

La Ville de Lancy a arrêté un plan de mesures d'économies visant à limiter le risque de pénurie durant l'hiver 2022 – 2023. Ce plan, constitué de mesures concrètes et de recommandations, s'adresse au personnel de l'administration communale, aux locataires des bâtiments appartenant à la Commune et plus globalement à l'ensemble des usagères et usagers des infrastructures communales. Il prend effet ce jour.

TAUX D'EFFORT : UN OBJECTIF FIXÉ À 15%

Faisant suite aux annonces du Conseil fédéral du 31 août dernier, ainsi qu'au plan d'action adopté par le Conseil d'Etat le 28 septembre, par lequel le Canton demandait l'implication des communes, la Ville de Lancy dévoile ses 46 mesures. Principal objectif : se rapprocher d'un taux d'effort de 15%. Détaillées sur [le site internet](#) de la Ville, les mesures concernent en particulier le chauffage, l'eau chaude, l'éclairage ou encore la consommation électrique.

Pour Salima Moyard, Maire de Lancy : « la Ville de Lancy souhaite démontrer son adhésion à la campagne fédérale « L'énergie est limitée, ne la gaspillons pas. ». En invitant l'ensemble des usagères et usagers des infrastructures communales à une consommation modérée de l'énergie cet hiver, le Conseil administratif met tout en œuvre pour éviter le risque de pénurie. » La Commune rappelle par ailleurs qu'elle veille à ce que la sécurité publique, l'intégrité des personnes et des biens ainsi que la qualité de vie soient garanties tout au long de cette période sensible.

ENCLenchement GRADUEL DU CHAUFFAGE LE 17 OCTOBRE

Parmi les mesures décidées, on note l'enclenchement graduel du chauffage le 17 octobre (excepté pour les locaux des structures liées à la petite enfance, pour les immeubles avec encadrement pour personnes âgées ainsi que pour les écoles primaires), la réduction du chauffage dans tous les bâtiments administratifs et locatifs (maximum 20 degrés) ou encore l'extinction totale de l'éclairage dans les parcs publics entre 1h et 5h du matin.

Au sujet des installations sportives, Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des sports précise : « la Ville de Lancy suit les recommandations de l'Association des communes genevoises, annoncées le 4 octobre dans un [communiqué de presse](#). L'eau du bassin olympique extérieur de [la piscine de Marignac](#) sera quant à elle limitée à 20 degrés dès le 31 octobre. »

Pour Damien Bonfanti, conseiller administratif en charge de l'environnement, « une adaptation des comportements du personnel et de la population est indispensable pour atteindre l'objectif que s'est fixé la Ville de Lancy. Une partie des mesures, intitulées « écogestes » ont d'ailleurs été formulées sous forme de recommandations afin que chacun-e puisse faire des efforts au quotidien, dans la mesure de ses possibilités. »

Dans l'objectif d'ajuster sa politique énergétique à moyen terme, un suivi rigoureux permettra de mesurer les impacts de ces économies dans le temps.